

Les pièces des dossiers de mise en compatibilité du plans local d'urbanisme de Saint-Germain-en-Laye

Dans la pièce I de ce dossier d'enquête publique complémentaire, il est rappelé que la première enquête de 2014 comprenait la mise en conformité des PLU des trois communes concernées : Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Achères.

Il est bien noté que dans le cadre de l'actuelle enquête publique complémentaire, seul le tronçon modifié du projet de la variante par Poissy est concerné par les mises en compatibilité des PLU.

L'analyse règlementaire des PLU modifiés permet de montrer que seul le PLU de Saint-Germain en Laye doit être adapté pour permettre la réalisation du projet actuel. L'insertion des branchements nord et sud de part et d'autre de la séquence « tramway » à l'intérieur de Poissy entraînant la levée de 1,7 ha d'EBC supplémentaires aux 5,2 ha déjà nécessaires.

Les PLU de Poissy et d'Achères qui ont fait l'objet d'une mise en compatibilité lors de la première enquête sont compatibles avec ce nouveau projet.

Les pièces du dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Germain en Laye

Elles reprennent les différents éléments de présentation du projet :

- Le préambule qui rappelle l'historique de l'idée de la tangentielle devenue « Tram 13 express ». Il est bien indiqué que le dossier de mise en conformité du PLU de Saint-Germain-en-Laye est une pièce à part entière du dossier d'enquête publique complémentaire du prolongement du Tram13 express Saint-Germain – Achères.
- La description générale du projet en développant plus particulièrement parmi les objectifs relatifs au milieu urbain de Poissy, les intentions des MOA :
 - Assurer une correspondance de bonne qualité entre le Tram 13 et le pôle de Poissy RER
 - Assurer un temps de parcours rapide tout en assurant une desserte optimale des secteurs denses de Poissy. (Centre-ville, future ZAC Rouget de l'Isle, quartier St Exupéry)
 - Réduire et optimiser les impacts sur les tissus et le fonctionnement urbains.
 - Participer à l'amélioration du cadre de vie (insertion urbaine soignée et développement des modes doux).
 - Accompagner l'évolution du territoire de Poissy
 - Simplifier les zones de transition entre les sections en mode « train » et celles en mode « tramway »
- La situation générale du projet vis-à-vis des documents d'urbanisme : le projet est compatible avec le SDRIF mais pas avec le PLU de Saint-Germain pour ce qui concerne son plan de zonage. En effet, le projet urbain du Tram 13 express nécessite la levée 1,7 ha supplémentaire d'espaces boisés classés situés en zone N. Le déclassement total d'EBC est donc de 6,9 ha sur un total initial de 3459 ha. (0,20%)

Sur le fond des dossiers

Il n'appartient pas à la commission d'enquête de se prononcer sur le fond qui reste de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage. Elle donnera son avis à l'issue de l'enquête, en fonction des observations reçues et de ses convictions propres, dans le cadre de ses conclusions.

CHAPITRE 2

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE UNIQUE

DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Sur la demande présentée le 16 octobre 2017 par Monsieur le Préfet des Yvelines, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné le 16 octobre 2017 (référence n° E17000144 / 78) une commission d'enquête composée de Marie-Claire Eustache comme Présidente, Georges-Michel Brunier et Alain Clerc comme titulaires (Cf. pièce jointe 1).

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE UNIQUE

Réunions de travail

De nombreuses réunions ont été organisées, tant avec la co-Maitrise d'Ouvrage et qu'en interne pour la commission d'enquête, afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête et la bonne connaissance et compréhension du dossier et obtenir les compléments d'information nécessaires à la rédaction du présent rapport.

- 12 réunions avec la co-Maîtrise d'Ouvrage
- 10 réunions internes de la commission d'enquête

Réunions avec les partenaires du projet et les élus locaux

Par ailleurs, la commission d'enquête a rencontré les différents partenaires du projet et élus locaux. Elle a ainsi échangé avec les trois co-Maîtres d'Ouvrage (SNCF Mobilité/STIF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau), la Région Ile-de-France, l'Etat, le Conseil Général des Yvelines, la députée de la 12^e circonscription des Yvelines, les communautés urbaine et d'agglomération et les maires des trois communes concernées par la phase 2 du Tram 13 Express.

Une association AFPI-TGO et le directeur du golf de Saint-Germain ont également sollicité des rendez-vous.

Réunion avec Monsieur Rachid El Mounzil Directeur du design du réseau chez SNCF Réseau

Elle s'est déroulée dans les bureaux d'Ile de France Mobilités, le 6 février 2018, en présence de :

- M. Rachid El Mounzil Directeur du design du réseau
- M. Romain Fargue, Chargé de projet SNCF réseau
- Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission d'enquête
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

L'objet de cette réunion est de faire le point sur le déroulement de l'enquête publique complémentaire unique.

Après avoir rappelé que la participation du public à l'enquête publique est très importante, Madame Eustache précise que la demande d'une station permettant de desservir le Technoparc et le sud d'Achères est une remarque essentielle qui revient souvent de la part des intervenants.

Monsieur El Mounzil nous précise que SNCF réseau n'est concerné que par la partie du trajet qui se trouve en mode « train » et n'intervient pas pour celle qui se trouve en mode « tram ».

Monsieur El Mounzil nous précise que les deux principaux avantages du tracé urbain sont la desserte de la ville de Poissy et surtout l'intermodalité avec le RER (A et futur E). A titre personnel, il nous indique que dans l'hypothèse du tracé urbain il est peut-être possible de faire « glisser » la station Poissy ZAC vers le Technoparc pour répondre à la demande de station supplémentaire.

Dans l'hypothèse du tracé urbain, l'État souhaite rester maître du foncier de la partie de voie existante non utilisée, les aménagements effectués doivent pouvoir être réversibles.

A l'évocation du financement, et au sujet de l'hypothèse soulevée par certaines observations sur les prolongements (vers Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines) il nous indique que les CPER actuel et prochain n'ont rien inscrit.

Pour le nouveau CPER les répartitions seraient les suivantes sur le TRAM 13 express phase 2 :

- État : 16,16 % (alors qu'habituellement on est entre 25% et 30%)
- Région : 53,84 %
- Département 30 %, (ce qui lui semble exceptionnel)

Réunion avec Madame Irina Manolé, Chef de la cellule Maîtrise d'Ouvrage SNCF Mobilité, Tram 13 express

Elle s'est déroulée dans les locaux de la SNCF le 1^{er} février 2018, en présence de :

- Mme Irina Manolé, Chef de la cellule Maîtrise d'Ouvrage SNCF Mobilités Tram 13 express
- M. Jean-Marc Podetti, Directeur opération Tram 13 phase 2, Direction générale Transilien / TN-SID Agence Tram Train chez SNCF Mobilités
- Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission d'enquête

Objet : Rencontre de la responsable pour SNCF Mobilités du projet Tram 13 express pour faire un point d'étape et évoquer le tracé urbain et les premières interrogations soulevées par le public.

Madame Manolé présente en préambule la spécificité de l'intervention SNCF Mobilités par rapport à SNCF Réseaux dans le projet Tram 13 Express, même si, pour les Tram 12 et 13, ces deux entités fonctionnent en équipes projets au sein de l'agence Tram Train. Ainsi, SNCF Mobilités est Maître d'Ouvrage des travaux de modernisation des gares et de la maintenance et l'entretien du matériel roulant alors que SNCF Réseau (ex Réseau Ferré de France) est Maître d'Ouvrage des investissements à réaliser sur les voies existantes de la Grande Ceinture entre Saint-Germain GC et le golf de Saint-Germain-en-Laye (rames circulant en mode train).

Ainsi, l'intervention de SNCF Mobilités a surtout été importante en phase 1 avec le SMR/SMI du site Matelots qui sert pour les 2 phases du tracé et maintenant se limite à l'intégration des systèmes sonores et vidéos dans les stations.

Après un point général sur la participation importante du public dès le démarrage de l'enquête, la station Chêne feuillu a été évoquée et le tracé retenu pour la LNPN qui se fera par Poissy/Chambourcy et non par Achères, rendant plus qu'incertaine une interconnexion avec le RERE au niveau de la station.

Le prolongement sur Cergy est toujours d'actualité, ce dernier étant inscrit au SDRIF.

Le travail en cours sur le pôle gare à Poissy est du ressort d'Ile-de-France Mobilités.

En réponse à une interrogation du public ne comprenant pas pourquoi le coût des déplacements des réseaux n'était pas intégré au budget du projet, Madame Manolé répond que c'est effectivement aux concessionnaires de s'en charger.

Réunion avec Monsieur Bernusset Directeur des Infrastructures, Ile-de-France Mobilités (ex STIF)

Elle s'est déroulée dans les bureaux d'Ile-de-France Mobilités, le 2 février 2018, en présence de :

- Mme Elodie Hanen - Directrice Générale Adjointe en charge du développement
- M. Alexandre Bernusset – Directeur des Projets d'Infrastructures
- M. Ernst Van der Werf – Chargé de Projet à la Direction des Infrastructures, division Tram Nord
- Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission d'enquête
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

L'objet de cette réunion est de faire un point d'étape sur l'enquête en cours et d'avoir des débuts de réponse aux premières questions qu'elle suggère.

Madame Eustache indique que cette enquête, bien qu'elle ne soit que « complémentaire » mobilise beaucoup de contributeurs. A ce jour, plus de 500 observations ont été déposées sur les registres, électronique (450) et papiers (Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Achères).

Elle indique que les avis sont partagés entre les partisans et les adversaires du tracé urbain proposé.

Elle précise qu'une majorité de participants (pour ou contre le nouveau tracé) sont demandeurs d'une station positionnée dans la zone du Chêne feuillu pour desservir le sud d'Achères et le Technoparc

Monsieur Bernusset précise qu'Ile-de-France Mobilités défend l'idée d'un tracé qui doit comporter des connexions. Le tracé urbain permet la connexion avec les RER A et E (à venir) sur Poissy.

Il indique qu'ils vont examiner la faisabilité d'une **station supplémentaire**, elle devrait nécessairement se situer à l'emplacement prévu initialement (Chêne feuillu) car c'est le seul qui permette une connexion avec le futur RER E. Il ne serait pas envisageable de positionner cette station sans pouvoir la raccorder à Eole.

Il précise que ce nouveau tracé, malgré son **prix de réalisation**, pratiquement presque deux fois plus onéreux que le tracé initial, a toujours été soutenu à la quasi-unanimité par le conseil avant et après le changement de gouvernance à la Région.

Après une interrogation de la commission d'enquête sur la fiabilité de l'estimation des coûts, il nous est précisé que les estimations pour des travaux « tram urbain » sont plus précises que celles pour des travaux « ferroviaires » qui comportent beaucoup plus d'imprévus.

A la question qui est souvent posée du **délai de réalisation**, Monsieur Bernusset estime qu'au stade actuel de l'étude, il n'y aurait pas un gros écart entre la réalisation des deux tracés, il ne pense pas que le planning puisse être un élément déterminant.

Mme Eustache précise que la commission d'enquête a rencontré la CUGPS&O. Monsieur Dumoulin a confirmé que la CUGPS&O était favorable au tracé urbain, mais qu'il lui semblait indispensable d'avoir une station complémentaire qui puisse mieux desservir le sud d'Achères et le Technoparc.

Réunion avec Monsieur Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines

Elle s'est déroulée au Conseil Général des Yvelines le 9 janvier 2018, en présence de :

- M. Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines
- M. Jean-François Raynal Vice-Président délégué aux mobilités
- Mme Corinne Montmory chargée de mission auprès du Vice-Président Stéphane Beaudet
- Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission d'enquête
- Alain Clerc, membre de la commission

Monsieur Bédier accueille la commission d'enquête très chaleureusement. Il est très satisfait de voir que sa demande d'examen d'une solution alternative au tracé initial du Tram 13 express phase 2 a été retenue et a donné lieu à cette nouvelle enquête complémentaire à l'enquête de 2014.

Madame Eustache rappelle qu'à la suite des demandes du Président du Conseil général et du Président du STIF survenues dès le début de l'enquête initiale la question s'était posée d'arrêter ou pas l'enquête. En accord avec la Préfecture il avait été décidé d'aller au terme de l'enquête et d'étudier les modalités permettant d'envisager le nouveau tracé objet de l'enquête actuelle.

Monsieur Bédier insiste pour affirmer son attachement à ce tracé urbain qui lui semble de plus en plus nécessaire avec les évolutions actuelles de cette partie du territoire départemental.

- Il est fondamental qu'il y ait une connexion entre les liaisons Nord Sud et Est-Ouest : Poissy doit être ce "hub" indispensable.
- Il lui semble très important de désenclaver la "boucle de Chanteloup" et cette partie de la vallée de la Seine
- Cette vision est confortée par une date de réalisation encore inconnue de la Station Achères Chêne-Feuillu.

Madame Eustache soulève quelques points qui risquent de fournir des questions et des observations de la part des habitants.

- la circulation sur Poissy risque d'être perturbée par l'implantation du Tram
- le coût de l'opération est beaucoup plus important qu'initialement,
- elle rappelle que le département avait insisté pour participer fortement au financement de ce projet.

Monsieur Bédier confirme que le département est toujours d'accord pour abonder au financement. Il rappelle que le budget d'EOLE est de l'ordre de 3,5 Mds €, donc il est fondamental que cette infrastructure qu'il juge essentielle soit réalisée et ce tracé est le seul qui assure l'interconnexion qu'il juge nécessaire.

Monsieur Bédier pense que les personnes "contre" doivent être en premier lieu celles qui sont "impactés" par le projet. Il pense qu'il est nécessaire de les indemniser correctement.

Certaines personnes avaient envisagé un tram avec beaucoup d'arrêts et risquent d'être « frustrés » par le type de transport proposé.

Monsieur Raynal nous informe que la construction du « pont d'Achères » qui doit fortement participer au désenclavement de la boucle de la Seine évoquée plus haut devrait se réaliser en même temps que l'infrastructure du Tram.

Une concertation sur le réaménagement du RD 190 a débuté le même jour que l'enquête complémentaire.

Monsieur Bédier insiste sur la congestion de la circulation sur Poissy. Ce problème devrait être diminué avec l'arrivée en ville du Tram car une meilleure interconnexion pousserait les habitants à moins utiliser leur voiture.

Il souligne que Poissy est le troisième bassin d'emplois des Yvelines. Ce qui génère un fort développement de logements sur la région en particulier sur Carrières.

Madame Eustache expose le déroulement envisagé pour la réunion publique du 11 janvier à Poissy et sollicite que l'avis du département sur l'enquête soit transmis sous forme de courriel, elle indique qu'un registre électronique a été mis en place pour cette enquête.

Réunion avec Monsieur Stéphane Beudet vice-président de la Région Île-de-France

Elle s'est déroulée dans les bureaux d'Ile-de-France Mobilités, le 6 février 2018, en présence de :

- M. Stéphane Beudet vice-président de la Région Île-de-France
- Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission d'enquête
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

L'objet de cette réunion est de recueillir l'avis de la Région Île-de-France sur le projet soumis à enquête publique complémentaire unique.

Madame Eustache indique que cette enquête, bien qu'elle ne soit que « complémentaire » mobilise beaucoup de personnes. A ce jour, plus de 600 observations ont été déposées sur les différents registres.

Elle indique que les avis sont presque également partagés entre les partisans et les adversaires du tracé urbain proposé.

Elle précise qu'un grand nombre de participants (partisans ou adversaires du nouveau tracé) sont demandeurs d'une station positionnée dans la zone du Chêne feuillu pour desservir le sud d'Achères et le Technoparc.

A une demande de Monsieur Beudet, Madame Eustache précise que les principales causes de rejet du tracé urbain sont :

- Les impacts tels que foncier (expropriation et amputation de certains jardins), les nuisances pendant les travaux et même après.
- La crainte d'un blocage de la circulation avec le réaménagement du boulevard Gambetta
- Le doublement du coût de réalisation.
- L'allongement du calendrier de réalisation.

Monsieur Beudet nous précise qu'il soutient le tracé urbain car il est fondamental d'interconnecter cet équipement avec le futur RER E à Poissy.

Réunion avec Monsieur Gilles Leblanc, Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

Elle s'est déroulée dans les locaux de la DRIEA Ile-de-France, le 6 février 2018, en présence de :

- Monsieur Gilles Leblanc, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France
- Monsieur Arnaud Crolais, Chef du Service de la politique des transports
- Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission d'enquête
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

Madame Eustache indique que cette enquête, bien qu'elle ne soit que « complémentaire » mobilise beaucoup de personnes. A ce jour, plus de 600 observations ont été déposées sur les différents registres.

Elle indique que les avis sont presque également partagés entre les partisans et les adversaires du tracé urbain proposé.

Elle précise qu'un grand nombre de participants (partisans ou adversaires du nouveau tracé) sont demandeurs d'une station positionnée dans la zone du chêne feuillu pour desservir le sud d'Achères et le Technoparc.

Monsieur Leblanc s'interroge pour connaître les raisons des opposants au tracé urbain.

Il lui est indiqué que les raisons principales sont économiques (doublement du coût), et la crainte des impacts (fonciers et augmentation de la circulation) pour les riverains.

Il précise que l'État est plutôt favorable au tracé urbain même s'il pense que cela affaiblit le schéma global et risque d'avoir des conséquences sur les phases ultérieures.

Il indique que le financement qui figure au CPER, à l'heure actuelle, ne concerne que les études de ce projet. En effet, pour que le financement d'un projet soit inscrit au CPER, il est nécessaire que la DUP ait été prise.

Le financement des travaux doit donc être prévu au prochain CPER.

Il confirme que l'État souhaite que la pérennité de la voie existante soit assurée.

Réunion avec Madame Florence Granjus, députée des Yvelines

Elle s'est déroulée à Versailles le 05 février 2018, en présence de :

- Mme Florence Granjus, députée des Yvelines (12^e circonscription)
- Mme Laurence Mine, cheffe de cabinet de Natalia Pouzyreff, députée des Yvelines (6^e circonscription)
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

En préambule, Monsieur Brunier explique que Madame Marie-Claire Eustache, Présidente de la commission, mais souffrante n'a pas pu être présente à cette réunion.

Cette réunion, à l'initiative de la commission d'enquête a comme objet de faire le point sur l'enquête publique complémentaire unique et de recueillir les observations de Madame Granjus sur ce projet et de les formaliser ces dernières n'ayant pu être faites lors de la réunion publique à Poissy en date du 11 janvier.

Madame Granjus s'est beaucoup impliquée dans le suivi de ce projet et a rencontré avec son équipe parlementaire, Nathalie Martin et Emeric Vallespi, l'ensemble des acteurs concernés par ce projet et a été sollicitée par de nombreux habitants de la circonscription.

Madame Granjus avait un engagement pris de longue date et était représentée par Nathalie Martin lors de la réunion publique organisée au théâtre de Poissy le 11 janvier 2018.

Elle avait ainsi informé le cabinet du Maire de Poissy de sa représentation par Nathalie Martin et avait précisé le contenu des informations et les messages qui seraient communiqués par sa collaboratrice.

Elle nous fait part de son incompréhension car sa collaboratrice n'a jamais réussi à obtenir la parole malgré les diverses demandes et son identification en début de soirée auprès de l'animatrice de la réunion.

Les membres de la commission indiquent que c'est l'objet de la rencontre d'aujourd'hui de pouvoir recueillir son opinion.

Madame Granjus précise que son rôle de députée est de s'assurer du bon déroulement de l'enquête publique et de la prise en compte des remarques et alerte des habitants sur ce projet.

Elle indique qu'elle est favorable au projet urbain mais elle souhaite insister sur le nécessaire développement des mobilités douces et précise avec Madame Laurence Mine - exprimant la position de Madame Pouzyreff - l'importance que la Communauté urbaine GPS&O explicite son implication dans le développement de ces mobilités douces.

A titre d'exemple, les maîtres d'ouvrage doivent étudier à proximité des stations (source marquée d'inquiétude des habitants) la réalisation d'emplacements de stationnement pour les véhicules en modes doux.

Réunion avec Monsieur Pierre-Yves Dumoulin, Vice-président à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O)

Elle s'est déroulée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) le 30 janvier 2018, en présence de :

- M. Pierre-Yves Dumoulin, 10e Vice-président délégué aux déplacements, aux mobilités et à l'accessibilité ;
- Mme Véronique Pée, collaboratrice au cabinet du Président ;
- M. Laurent Schlaintzauer, directeur des mobilités ;
- M. Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur ;
- M. Alain Clerc, commissaire enquêteur.

M. Brunier fait le point sur l'enquête publique : plusieurs centaines de contributions sur le registre électronique, le public se partageant de manière à peu près égale entre les partisans du tracé urbain et les opposants, ces derniers légèrement majoritaires. Il souligne également le nombre relativement important d'intervenants qui demandent la création d'une station à hauteur du Technoparc (ex station Achères-Chêne-Feuillu), quel que soit le tracé retenu.

Compte tenu de sa création récente, la Communauté urbaine est intervenue tardivement dans ce dossier, ce qui explique qu'elle apparaît très peu dans le dossier d'enquête : ce sont la ville de Poissy et le département qui sont à l'origine du projet. Mais elle considère que celui-ci est de son domaine de compétence. Monsieur Dumoulin déclare qu'aucune opposition à sa participation au projet ne s'est manifestée au sein du Conseil communautaire.

En ce qui concerne la partie la plus à l'est du périmètre communautaire, elle estime que des efforts sont nécessaires dans le domaine de la mobilité : requalification de la RD 190 avec transport en site propre, passerelle sur la Seine, pôle gare de Poissy, pont d'Achères, détournement de la circulation automobile dans Poissy,...

S'agissant plus particulièrement de la participation financière de la Communauté Urbaine, Monsieur Dumoulin déclare que, dans le cadre de son domaine de compétence, elle prévoit de prendre en charge les travaux de déplacement des réseaux préalables au chantier du tram dans Poissy, alors même que l'évaluation de leur coût n'est pas connue.

Monsieur Dumoulin souligne que le développement des « mobilités douces » va en faveur du tracé urbain.

En conclusion, la communauté urbaine est favorable au parcours urbain, avec création d'une station supplémentaire desservant le Technoparc et le sud d'Achères.

Réunion avec Madame Elodie Boehm, chef de projet mobilités, Vice-présidente à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de la Seine

Elle s'est déroulée au Pecq le 19 février 2018, en présence de :

- Mme Boehm, chef de projet mobilités à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

Cette réunion, à l'initiative de la commission d'enquête, a comme objet d'informer la Communauté d'Agglomération du déroulement de l'enquête publique complémentaire unique sur le projet de Tram13 express, phase 2.

Monsieur Clerc expose que l'enquête s'est terminée vendredi 9 février dernier. Les intempéries et un emploi du temps très chargé ont empêché une rencontre avant cette clôture.

Il indique que cette enquête a donné lieu à une très grande mobilisation, puisque plus de 1000 observations ont été déposées.

Le dépouillement est en cours mais les résultats bruts montrent que les partisans et les adversaires du tracé urbain se partagent presque également les avis.

Après un exposé rapide du projet, Madame Boehm expose le périmètre de la Communauté d'Agglomération qui se compose de vingt communes représentant une population de 330 000 habitants desservis par 16 gares.

Elle nous précise que la CASGBS a suivi régulièrement le projet de la tangentielle ouest et qu'elle est favorable à ce nouveau tracé.

La communauté d'Agglomération trouve ce tracé permet de valoriser les intermodalités avec principalement la gare RER A et ultérieurement RER EOLE ; il présente un grand intérêt pour les communes situées au sud du département.

Réunion avec Monsieur Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye

Elle s'est déroulée en mairie le 09 février 2018, en présence de :

- Monsieur Arnaud Péricard, Maire
- Mme Sylvie Habert-Dupuis 1^{er} Maire-adjoint
- Monsieur Gilbert Audurier, Maire Adjoint,
- Monsieur Denis Trinquesse, Directeur Général des Services,
- Monsieur Joël Serazin, Directeur général Adjoint
- Madame Agnès Dubarry Directrice de cabinet,
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

Monsieur Brunier expose l'état d'avancement de l'enquête qui se termine ce soir.

Il fait remarquer que beaucoup de personnes sont intervenues mais très peu de Saint-Germain. Il souligne l'importance que revêt pour de nombreux intervenants, qu'ils soient favorables au tracé initial ou au tracé urbain, l'implantation d'une station située au voisinage du Technoparc. La ville se déclare favorable à cette variante.

Monsieur le Maire remet une copie de la contribution de la ville de Saint-Germain sur laquelle il fait quelques commentaires :

- Il insiste sur l'importance du maillage avec les mobilités existantes ou futures (dont EOLE) et pour cela se déclare favorable au tracé urbain.
- Les critiques sur l'augmentation du temps de transport lui semblent secondaires.
- Il constate que la correspondance avec la ligne Paris Normandie n'est plus d'actualité.
- Il rappelle que le tronçon Saint-Germain GC – Saint-Germain RER qui est en cours de réalisation est très important car il dessert le camp des Loges (1500 personnes, le plus gros employeur de la ville).
- Il insiste sur la nécessité pour que les compensations (4 ha pour 1 ha) aient lieu entièrement sur la commune dans la partie où ont eu lieu les épandages. A cet endroit il serait intéressant de coupler la dépollution des sols avec leur reforestation.

En conclusion, Monsieur le Maire nous précise que la ville est favorable au projet urbain qui permettra de soulager les bus de la ligne qui relie Saint-Germain à Poissy qui sont toujours très utilisés.

Réunion avec Monsieur Karl Olive, maire de Poissy

Elle s'est déroulée en mairie le 05 février 2018, en présence de :

- M. Karl Olive, Maire de Poissy,
- M. Patrick Meunier, Maire adjoint, délégué au développement économique, aux transports et aux grands projets,
- Mme Françoise Carcassès, directrice adjointe des services techniques
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

Cette réunion, à l'initiative de la commission d'enquête a comme objet de faire le point sur le déroulement de l'enquête complémentaire en cours et d'obtenir l'avis et les commentaires de Monsieur le Maire de Poissy sur un certain nombre de points.

Monsieur Brunier indique que la participation du public est très importante puisqu'à l'heure actuelle il y a eu plus de 600 observations déposées.

On peut noter que la participation des Pisciacais est très fortement majoritaire-

On observe qu'actuellement les partisans du tracé urbain et ceux du tracé initial sont presque à égalité.

Il faut noter aussi que parmi les partisans de chacun des tracés, il y a une forte demande d'un arrêt supplémentaire pour desservir les habitants situés au sud d'Achères et le Technoparc.

Monsieur le Maire estime que cette demande ne relève pas du cadre de l'enquête complémentaire.

Monsieur Brunier fait observer que cet arrêt se trouve bien à l'intérieur du périmètre de la modification du tracé initial, et que la commission d'enquête se doit de faire état de cette demande qui concerne l'un et l'autre tracé.

Monsieur Meunier nous indique que la desserte du Technoparc depuis la station du tram pourra être améliorée par des navettes et une « voie douce ». Une entrée supplémentaire est aussi étudiée dans ce sens.

Monsieur Olive énumère les programmes immobiliers à venir dans Poissy, représentant la venue de plusieurs milliers d'habitants ; il rappelle que PSA entend regrouper des services d'étude à Poissy,

pour un effectif à terme de 2 500 agents et que la ZAC Centralité à Carrières-sous-Poissy est en cours de réalisation

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des responsables des collectivités territoriales (communauté urbaine, département, région) sont favorables au tracé urbain qui permet une véritable interconnexion avec le projet de RER EOLE. En sa qualité de deuxième Vice-président de Grand Paris Seine et Oise, il précise que cette communauté urbaine a l'intention de participer au projet de tracé urbain, dans des modalités non arrêtées à ce jour.

Il rappelle que les études de trafic montrent qu'une augmentation de la circulation de 30% aurait lieu d'ici 2026 si rien n'est fait. L'implantation du tram devrait contribuer à une diminution de ce trafic.

Sur la question du transit des poids lourds dans Poissy, Monsieur le Maire précise qu'il étudie la possibilité de prendre un arrêté interdisant ce transit.

Il fait remarquer que, dans le projet, la station « Poissy Gambetta » est mal nommée : elle se trouve Avenue de Versailles et non Boulevard Gambetta.

La commission d'enquête aborde la question du « pôle gare », qui ne figure pas dans le dossier d'enquête complémentaire alors que les correspondances avec le RER A et EOLE sont la première justification du tracé urbain. Monsieur Olive et Monsieur Meunier exposent que cet ensemble, qui doit intégrer le RER, deux gares routières et l'arrivée d'EOLE et du Tram 13 dans un espace très contraint est à l'étude ; trois scénarios ont été proposés à la concertation publique :

- scénario socle (le plus simple et le moins coûteux) ;
- scénario intermédiaire ;
- scénario maximal (avec création d'une gare routière unique)

On s'oriente vers un choix entre les deux dernières propositions, la communauté urbaine devant se substituer à Ile-de-France Mobilité.

A remarquer qu'aucun de ces scénarios n'a d'incidence sur l'emplacement de la station « Poissy RER » du Tram 13.

Autres équipements liés au pôle gare :

- la passerelle sur la Seine est actée, le projet arrêté, le financement en cours de bouclage ;
- il est envisagé de créer une passerelle pour permettre aux employés de PSA d'accéder directement au pôle gare.

Réunion avec Monsieur Marc Honoré, maire d'Achères

Elle s'est déroulée à la Mairie d'Achères le 12 février 2018, en présence de :

- M. Marc Honoré, Maire d'Achères
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

Cette réunion, à l'initiative de la commission d'enquête a comme objet de faire le point sur l'enquête publique complémentaire unique et de recueillir les commentaires de Monsieur le Maire qui a déposé deux lettres.

Il nous indique qu'il souhaitait mieux préciser dans sa deuxième contribution sa demande de station supplémentaire.

Il nous rappelle qu'il a bien intégré le fait que la réalisation de la ligne LNPN était très lointaine (horizon 2035-2040).

En conséquence il insiste pour que ses administrés situés au sud de la commune soient desservis par une simple station qui aurait l'avantage de desservir aussi le Technoparc.

Dans le cas où une station supplémentaire ne serait techniquement pas possible, il suggère de déplacer la station Poissy-ZAC vers le Technoparc, avec un ouvrage de franchissement des voies SNCF.

La demande de transports pour les Achérois va croître dans les prochaines années :

Il y a sur la commune de nombreux programmes de construction qui devraient générer un accroissement de 800 logements d'ici 2020.

La population située au sud d'Achères est composée surtout d'actifs qui se déplacent.

Le dernier recensement a montré une progression de 7% en 5 ans. Cette progression doit se continuer sur le même rythme.

Réunion avec l'association APFI-TGO

Elle s'est déroulée en mairie d'Achères le 09 février 2018 ; étaient présents :

- M. Laurent Séville, Vice-président
- Mme Virginie Sadeg, secrétaire
- M. Claude Hosten, secrétaire adjoint
- Mme Rachel Driencourt, adhérente de l'association
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire

Cette réunion a été demandée par l'association pour apporter des compléments aux contributions qu'elle a déposées par ailleurs.

Monsieur Séville rappelle l'opposition de l'association au tracé urbain pour de nombreuses raisons : aucun avantage pour Poissy ni pour la TGO, beaucoup d'incertitudes techniques, impact sur la circulation, décision prise a priori, communication excessive.

Monsieur Hosten rappelle le projet alternatif proposé par l'association : maintien du tracé initial avec une station Poissy Grande Ceinture, et mise en œuvre de navettes entre cette station et la gare RER ; ces navettes circuleraient en circuit, ce qui nécessiterait la réalisation d'un seul site propre sur les voies empruntées ; elles déposeraient les usagers « au pied » du RER.

L'association remet au commissaire enquêteur les copies d'un ensemble de courriers de l'association :

- lettre du 18 mai 2017 à Monsieur le Préfet d'Ile-de-France ;
- lettre du 2 février 2018 à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine GPSO ;
- lettre du 6 février 2018 à Monsieur le Président de la Cour des comptes.

Madame Driencourt habite Boulevard Gambetta à Poissy, dans une maison dont le jardin sera impacté par le projet, la privant de deux places de stationnement ; elle est préoccupée par les conditions financières de son expropriation, et se déclare prête à déménager si elle est correctement dédommée.

Elle remet au commissaire enquêteur une note de 8 pages dans laquelle elle développe l'ensemble de ses observations. Elle a par ailleurs déposé une contribution dans le registre électronique.

Réunion avec le golf de Saint-Germain-en Laye

Elle s'est déroulée en mairie le 09 février 2018, en présence de :

- Monsieur Jean-Paul Davin Président du golf de Saint-Germain
- Monsieur François Bardet Directeur du golf de Saint-Germain,
- Georges-Michel Brunier, commissaire enquêteur titulaire
- Alain Clerc, commissaire enquêteur titulaire

Cette réunion a été demandée par les responsables du golf et s'est tenue en Mairie de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur Davin est parfaitement conscient que l'enquête en cours ne concerne pas du tout le golf ; cependant, Il a souhaité nous rencontrer pour nous soumettre deux remarques :

- Afin de limiter le déboisement il se demande s'il ne serait pas possible de descendre la voie existante plutôt que d'en construire une autre en parallèle dans la zone de « décrochement » après le golf ?
- Enfin au sujet de la « virgule » pourquoi ne serait-il pas possible, à terme, d'avoir une voie directe qui éviterait de changer de train ?

Il nous confirme qu'il est favorable au tracé urbain.

Visites des lieux

Une visite du futur tracé a été organisée le 13 novembre 2017 par la maîtrise d'ouvrage pour permettre à la commission d'enquête d'appréhender le projet dans ses particularités spatiales et environnementales.

Arrêté Préfectoral

Arrêté préfectoral du 18 décembre 2017, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique complémentaire unique en vue de la réalisation de la phase 2 du projet de Tram 13 Express entre Saint-Germain Grande Ceinture et Achères-Ville, portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du tracé choisi,
- et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Germain-en-Laye avec l'opération projetée.

(Cf. pièce jointe n°2).

Durée de l'enquête complémentaire unique

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017, elle s'est déroulée du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 9 février inclus, pendant une durée de **33 jours consécutifs**.

Réception du public

Le dossier d'enquête était tenu à disposition du public dans les mairies d'Achères, de Poissy et au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye, aux jours et horaires habituels d'ouverture, assorti d'un registre d'enquête pour y déposer toute remarque ou observation. La mairie de Poissy était désignée comme siège de l'enquête. Des courriers pouvaient également y être envoyés, adressés à la présidente de la commission d'enquête et ouverts et annexés sans délai au registre d'enquête.

Le dossier était également consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles).

Permanences de la commission d'enquête

Elles se sont tenues, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 :

- Au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye :
 - mercredi 17 janvier 2018 de 14h30 à 17h30
 - vendredi 9 février 2018 de 14h30 à 17h30

- en mairie de Poissy :
 - samedi 20 janvier de 9h à 12h
 - samedi 27 janvier 2018 de 9h à 12h
 - jeudi 1^{er} février 2018 de 16h à 19h
 - lundi 5 février 2018 de 14h30 à 17h30
 - vendredi 9 février 2018 de 14h30 à 17h30

- en mairie d'Achères :
 - jeudi 18 janvier 2018 de 14h45 à 17h45
 - vendredi 9 février 2018 de 14h45 à 17h45

Soit un total de 9 permanences dans le cadre de cette enquête complémentaire unique.

Les membres de la commission d'enquête ont chacun tenu des permanences sur Poissy et se sont répartis les autres, pour leur permettre d'avoir une vision commune partagée des problématiques et spécificités locales du projet sur Poissy.

Les dépouillements des observations ont été répartis de la manière suivante :

- Registre et adresse électronique : chaque membre dépouillait deux jours de la semaine, avec une rotation pour les dimanches ;
- Registres papier : répartition par commune (GM Brunier celui de Saint-Germain-en-Laye, A Clerc celui d'Achères et MC Eustache celui de Poissy).

Participation du public par voie électronique

Conformément au code de l'Environnement, précisée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août et son décret de mise en application l n°2017-626 du 25 avril 2017, l'autorité organisatrice de l'enquête, en l'occurrence, la Préfecture des Yvelines, a mis en place une participation du public par voie électronique.

Cette participation du public comportait deux volets :

- Son information, avec la mise en ligne du dossier consultable et téléchargeable sur le site suivant (<http://tram13.express.phase2.enquetepublique.net>) ;
- Son expression, par le dépôt des observations et propositions sur un registre dématérialisé ou par messagerie électronique depuis ce même site, **en complément du registre papier du lundi 8 janvier 2018 à 8h30 au vendredi 9 février 2018 à 18h.**

L'ensemble des observations déposées en ligne ont été imprimées et étaient consultables au siège de l'enquête publique, en mairie de Poissy, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017.

PUBLICITE DE L'ENQUETECOMPLEMENTAIRE UNIQUE

Mesures de publicité officielle légale

La publicité légale a été effectuée du 22/12/2017 au 09/02/2018 inclus. L'avis a été publié par voie d'affiches dans les mairies de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Achères aux lieux habituels d'affichage administratif.

Publilégal a également réalisé l'affichage en 66 autres points le long du futur trajet du projet.

Publilégal a ainsi été mettre en place les affiches le 18/12/2017. Un contrôle d'huissier a été réalisé le 21/12/2017. Publilégal a effectué des contrôles les 05/01/2018, 08/01/2018, 22/01/2018, 05/02/2018, et le 09/02/2018 a procédé à un contrôle final avec huissier et à la dépose des affiches le 12/02/2018.

Publilégal a également effectué 6 contrôles des registres et des dossiers les 08/01, 15/01 22/01, 30/01, 05/02 et 09/02.

Certificats d'affichage joints, constats de PubliLégal et Procès verbaux de constat d'huissier joints (Cf. pièces jointes 3).

Parutions légales dans les journaux

L'insertion dans les journaux a donné lieu aux parutions suivantes :

- Le Parisien (édition des Yvelines) des 20 décembre 2017 et 10 janvier 2018
- Le Courrier des Yvelines 20 décembre 2017 et 10 janvier 2018

Publication de l'arrêté préfectoral sur les sites Internet de la préfecture des Yvelines (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publication/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) et sur le site de l'enquête publique, permettant par ailleurs, la consultation du dossier et le dépôt d'observations par voie dématérialisée : ce site a été mis en ligne une semaine avant l'ouverture de l'enquête : <http://tram13.express.phase2.enquetepublique.net>. Le dossier d'enquête publique était accessible en téléchargement et via une liseuse. Un renvoi permettait également d'accéder directement au registre par voie dématérialisée ou à l'adresse courriel afin de déposer ou consulter les avis.

(Cf. pièces jointes 4).

Mesures de publicité complémentaires

D'importantes mesures de publicité complémentaires ont été mises en œuvre, permettant ainsi une diffusion de supports grand public :

- Dépliant (flyer) : 30 500 exemplaires boîtés sur les Achères et St-Germain et 8300 mis à dispositions sur ces même communes et celles voisines (Mariel-Marly, Etang-la-Ville, St-Nom la Bretèche, Noisy-le-Roi, Bailly, St-Cyr l'Ecole, Versailles, les acteurs du territoire (GPS&O, CASGBS, Technoparc, PSA, Golf de St Germain, lycée C de Gaulle, Transdev CSO), les partenaires du projet (Etat, CD, Région, SnCF, RATP et Ile-de-France Mobilités) et dans les gares du Transilien dans le périmètre du Tram 13 (phase 1 et 2) ;
- Brochure 12 pages : 19 500 exemplaires boîtés sur Poissy et 1 700 exemplaires déposés

- dans les trois communes et chez Ile-de-France Mobilités et pour la réunion publique ;
- Affiche : format A4 en 305 exemplaires (golf, Transdev CSO et pour la réunion publique), 280 en format A3 (dans les 3 communes du tracé 2^e phase, à St-Nom la Bretèche, GPS&O, Transdev CSO et 20 au format 60x40 (sur Achères et dans les différentes gares Transilien du tracé Tram 13 phases 1 et 2)
 - 4 panneaux expo dans les 3 mairies de la 2^e phase et pour la réunion publique.
 - Guide de lecture (A3 recto/verso plastifié) du dossier d'enquête 2017 réalisé à la demande de la commission d'enquête : 17 exemplaires accompagnant les 17 dossiers d'enquête publique et réimpression du guide de lecture du dossier d'enquête de 2014 en 5 exemplaires.
 - Plans A0 du tracé imprimés pour les lieux de permanences, mis à disposition près du dossier d'enquête et repliés au format A4 : série de 5 plans A0 pour chacun des 4 lieux de permanences (3 mairies + préfecture) : **50 exemplaires imprimés** (20 ex pour les permanences, 3 jeux en stock (et réassort si besoin), 1 jeu pour chacun des 3 membres de la commission d'enquête.
 - Mise à jour du site Internet (4 actualités pour annoncer l'ouverture de l'enquête publique, la tenue de la réunion publique, rendre compte de cette réunion publique et inciter le public à s'exprimer sur le registre électronique) et diffusion d'un 'kit de communication en version numérique, aux partenaires et communes du tracé afin de les inciter à relayer l'information sur leurs propres supports print et web.

(Cf.. pièces jointes 5).

Réunion publique d'information et d'échanges

Une réunion publique, prévue à l'arrêté préfectoral, a été organisée le jeudi 11 janvier 2018 au théâtre municipal, place de la République à Poissy. Sa tenue, en début d'enquête, a permis de présenter l'évolution du projet au niveau de la ville de Poissy. Elle a mobilisé environ 325 personnes pendant environ 3,5 heures.

Aux cotés des membres de la commission d'enquête, étaient présents pour l'équipe de maîtrise d'ouvrage :

- Monsieur Alexandre Bernusset, IDF Mobilités
- Monsieur Ernst Van der Werf, IDF Mobilités
- Monsieur Marc Podetti, SNCF Mobilités
- Monsieur Romain Fargue, SNCF Réseau

L'animation et la modération étaient confiées à Madame Marion SIVY de C&S Conseils

Au cours de la réunion 49 interventions ou échanges entre la salle et la maîtrise d'ouvrage ont été enregistrés ; un verbatim intégral de 35 pages a été établi.

Une synthèse de ce compte rendu et le verbatim intégral figurent en pièces jointes n°6.

Quelques interventions, quelques unes polémiques, avaient pour objet la critique du projet, ou l'affirmation d'une préférence, motivée ou non, pour l'un ou l'autre tracé ; mais l'essentiel de la réunion a été consacré au public qui a posé de nombreuses questions auxquelles la maîtrise d'ouvrage a pu répondre de manière détaillée.

Ainsi, après un exposé de la maîtrise d'ouvrage sur les caractéristiques du projet de tracé urbain, accompagné de la projection d'un film, de nombreux sujets ont été abordés, oralement ou par l'intermédiaire de fiches navettes :

- opportunité d'une station au voisinage du Technoparc ou du quartier Chêne Feuillu d'Achères (quel que soit le tracé retenu) ;
- préférence pour le tracé initial, avec un circuit de navettes entre Poissy GC et Poissy gare ;
- remise en cause du budget et de la rentabilité du tracé urbain ;
- prolongement du Tram 13 vers Versailles et Cergy-Pontoise ;
- maintien du merlon anti-bruit le long de la rue Adrienne Bolland ;
- relogement des locataires évincés au clos Saint-Germain ;
- défrichements en forêt de Saint-Germain et compensations ;
- impact sur la circulation et perte de places de stationnement ;
- longueur de la correspondance entre la station Poissy RER et le pôle gare ;
- nuisances sonores ;
- impact des travaux ;
- ...

A la fin de la réunion, plusieurs élus se sont exprimés, tous en faveur du tracé urbain ; Monsieur Karl Olive, maire de Poissy, a prononcé une allocation de clôture, pour remercier les participants et exprimer l'importance qu'il attache à ce projet en faveur de l'avenir de la ville.

Selon la commission d'enquête, cette réunion publique a permis une bonne information du public, présentant les éléments de ce tracé urbain au regard du tracé initial, et a permis l'expression de nombreux arguments en faveur ou en défaveur de cette alternative avec des réponses complètes de la maîtrise d'ouvrage.

La commission d'enquête estime ainsi, à l'aune de ces différents aspects, que cette réunion publique a pleinement rempli son rôle.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE UNIQUE

Registres d'enquête

Un total de 5 registres d'enquête (1 à Saint-Germain-en-Laye, 3 à Poissy et 1 à Achères) ont été utilisés pour les 3 lieux d'enquête. Ils comportaient chacun 24 feuillets, numérotés de 1 à 24, paraphés par un membre de la commission d'enquête. Ceux-ci sont restés durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pour l'enregistrement des réclamations, remarques, suggestions ou autres.

Clôture de l'enquête complémentaire unique

L'enquête a été clôturée le vendredi 9 février 2018: mention de clôture jointe aux registres.

Observations du public inscrites sur l'ensemble des registres d'enquête, courriers et courriels reçus

Un total de **1 039 observations** ont été déposées pendant l'enquête publique complémentaire, réparties de la manière suivante :

- **111 observations**, documents et courriers ont été déposés dans les 5 registres d'enquête (3 à Poissy, 1 à Saint- Germain-en-Laye et 1 à Achères). Les courriers ont été ouverts et versés dans les registres au fur et à mesure de leur réception ;
- **25 courriers** adressés à la présidente de la commission à la mairie de Poissy, siège de l'enquête, ont été ouverts et versés dans une chemise et mis à disposition du public dans ce lieu ;
- **875 observations** ont été déposées sur le registre électronique en ligne ;
- **28 observations** ont été déposées sur l'adresse électronique en ligne.

4 courriers et 4 courriels sont parvenus après la clôture de l'enquête et n'ont donc pas pu être pris en compte. (Cf. annexe n°1).

Procès-Verbal de fin d'enquête

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement en matière d'enquête publique, un procès- verbal de fin d'enquête a été réalisé dans les 8 premiers jours suivant la réception des registres de l'enquête et remis aux maîtres d'ouvrage le 20 février 2018. Il se compose du procès-verbal proprement dit, présentant les observations par thématiques et également du dépouillement exhaustif des 1 039 observations, courriers et courriels déposés pendant l'enquête publique.

(Cf. annexe n°2).

Mémoire en réponse des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage ont rédigé puis communiqué le 5 avril 2018 un mémoire en réponse aux observations relevées dans le procès-verbal de fin d'enquête.

Cf. pièce jointe n°7)

Dépassement du délai de remise du rapport d'enquête publique

Les délais de remise, à la fois du mémoire en réponse, et donc du rapport lui-même se sont donc allongés. La commission d'enquête a ainsi adressé, conformément au 5^e alinéa de l'article R.123-19 du Code de l'environnement, une demande motivée de report de ce délai à Monsieur le Préfet des Yvelines autorité organisatrice de l'enquête, avec copie à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles. Monsieur le Préfet des Yvelines a répondu favorablement à cette requête le 22 mars 2018.

Cf. pièces jointes n°8).

Conclusions du déroulement de l'enquête complémentaire unique

L'enquête s'est déroulée sans incident notoire et dans de bonnes conditions de mise à disposition du dossier au public.

L'affluence a été soutenue lors des permanences dans les communes, et tout particulièrement dans la ville de Poissy. La déposition d'observations dans les registres papier a été plus forte sur Poissy, principalement concernée par le tracé urbain alternatif mis à enquête.

En revanche, le dépôt d'observation par voie dématérialisée a été très important et ce dès le démarrage de l'enquête.

